

Stratégie d'inclusion secteur Jeunesse de Movetia

Rédigé par Lea Meister en 2021
avec le soutien de l'équipe Jeunesse de Movetia
dans le cadre du contrat de prestations conclu entre l'OFAS et Movetia pour
la période 2019-2022

Résumé

La présente stratégie d'inclusion pour le secteur Jeunesse de Movetia a été élaborée dans le cadre de la mesure inclusion présente dans le contrat de prestations que Movetia a conclu avec l'Office fédéral des assurances sociales pour la période 2019-2022. Elle explique les procédures et les objectifs concernant

- 1) l'adaptation des prestations de service de Movetia aux principes de l'inclusion;
- 2) le soutien aux responsables de projet pour la conception de projets inclusifs;
- 3) le recensement, la priorisation, le contact et la mise en réseau des acteur-ric-e-s pertinent-e-s.

L'usage du terme inclusion dans la stratégie suisse est inspiré de celui qui en est fait dans la stratégie d'inclusion et de diversité du programme européen Erasmus+. Entendue au sens large, l'inclusion doit permettre que les personnes exposées à des obstacles importants puissent bénéficier d'offres de formation et participer davantage à la société grâce aux programmes de Jeunesse en action. L'inclusion est particulièrement importante dans l'éducation non formelle dans le domaine de la jeunesse, car elle offre une alternative aux méthodes de formation formelles et elle peut aider spécialement les personnes issues d'un milieu moins privilégié.

Dans le contexte suisse, des efforts sont déjà fournis pour promouvoir le caractère inclusif des projets d'échange de jeunes; ils se reflètent par exemple dans la procédure de soumission de projets. Ces efforts doivent cependant encore être systématisés. En Suisse, on constate actuellement que le niveau de formation des jeunes participant à des échanges de jeunes est proportionnellement élevé et que les personnes issues de l'immigration sont sous-représentées; on ne dispose toutefois pas de données chiffrées pour les autres obstacles existants. La présente stratégie d'inclusion propose une série de mesures inspirées du contexte européen, mais adaptées à la situation de la Suisse.

Les mesures suivantes sont décrites dans la stratégie:

Adaptation des prestations de service de Movetia aux principes de l'inclusion

- Formats de projets simples et facilement accessibles
- Langage clair et voies de communication alternatives
- Communication claire sur les frais de participation
- Renforcement de la collaboration avec les secteurs Formation professionnelle et Enseignement scolaire
- Soutien de la diversité des projets
- Examen des données demandées dans les rapports finaux et étude spécifique sur le potentiel en matière d'inclusion inexploité en Suisse
- Définition claire des responsabilités

Soutien aux responsables de projet pour la conception de projets inclusifs

- Communication régulière au sujet des fonds supplémentaires disponibles
- Révision des contenus du site Web sur l'égalité des chances et l'inclusion
- Conseils pour les responsables de projet
- Possibilités de réseautage et manifestations

Recensement, priorisation, contact et mise en réseau des acteur-ric-e-s pertinent-e-s

- Recherche d'organisations spécialisées et prise de contact
- Collaboration avec des organisations spécialisées
- Mise sur pied d'un réseau d'interlocuteur-ric-e-s
- Mise à disposition de modèles de référence et de bonnes pratiques

Table des matières

1	Mandat de l'OFAS: objectifs	4
2	Définition du terme et clarification de la situation de départ	5
2.1	Le terme «inclusion» dans le contexte d'Erasmus+	5
2.2	Situation dans le secteur Jeunesse de Movetia	5
3	Mesures pour l'adaptation des prestations de service de Movetia aux principes de l'inclusion	7
3.1	Des formats de projets simples et facilement accessibles	7
3.2	Langage clair et voies de communication alternatives	7
3.3	Communication claire sur les frais de participation	7
3.4	Renforcement de la collaboration avec les secteurs Formation professionnelle et Enseignement scolaire	7
3.5	Soutien de la diversité des projets	7
3.6	Examen des données demandées dans les rapports finaux et étude spécifique sur le potentiel inexploité en matière d'inclusion en Suisse	8
3.7	Définition claire des responsabilités	8
4	Mesures de soutien aux responsables de projet pour la conception de projets inclusifs	9
4.1	Communication régulière au sujet des fonds supplémentaires disponibles	9
4.2	Révision des contenus du site Web sur l'égalité des chances et de l'inclusion	9
4.3	Conseils pour les responsables de projet	9
4.4	Possibilités de réseautage et manifestations	9
5	Recensement, priorisation, prise de contact avec et mise en réseau des acteur-ric-e-s pertinent-e-s	10
5.1	Recherche d'organisations spécialisées et prise de contact	10
5.2	Collaboration avec des organisations spécialisées	10
5.3	Mise sur pied d'un réseau d'interlocuteur-ric-e-s	10
5.4	Mise à disposition d'une plateforme consacrée aux modèles de référence et aux bonnes pratiques	10
6	Sources	11

1 Mandat de l'OFAS: objectifs

La mesure n° 3 du contrat de prestations conclu entre le secteur Jeunesse de Movetia et l'Office fédéral des assurances (OFAS) pour la période 2019-2022 vise les activités dans le domaine de l'inclusion.

Elle comprend deux axes:

1. *Augmentation de la diversité des demandes en termes de jeunes participant-e-s: inclusion des jeunes en situation de handicap*
2. *Augmentation de la diversité des demandes en termes de thématique des projets*

Alors que d'autres mesures du contrat de prestations soutiennent le deuxième axe et permettent l'exploitation de synergies, la première nécessite une stratégie concrète pour que les objectifs fixés puissent être atteints. Les indicateurs pertinents figurant dans le rapport remis à l'OFAS sont les suivants:

- a) *Nombre de participant-e-s ayant des besoins spécifiques*
- b) *Nombre de projets déposés dans le domaine de l'inclusion*
- c) *Documents d'aide élaborés sur l'inclusion pour les responsables de projet et feedback à leur sujet*

Si les efforts ponctuels fournis ont déjà porté leurs fruits, il convient maintenant d'appliquer une approche structurée dans différents domaines d'intervention:

- Adaptation des prestations de service de Movetia aux principes de l'inclusion
- Soutien aux responsables de projet pour la conception de projets inclusifs
- Recensement, priorisation, contact et mise en réseau des acteur-ric-e-s pertinent-e-s

Dans un autre cadre, le mandat répond également au principe suivant fixé dans la Loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ) pour l'animation enfance et jeunesse:

Art. 3 Accès non discriminatoire aux activités extrascolaires

Tous les enfants et les jeunes doivent avoir accès aux activités extrascolaires sans subir de discrimination du fait de leur sexe, de leur appartenance sociale, de leur statut de séjour, de leur origine, de leur race, de leurs convictions religieuses ou politiques ni du fait d'un handicap.

2 Définition du terme et clarification de la situation de départ

2.1 Le terme «inclusion» dans le contexte d'Erasmus+

L'inclusion et la diversité constituent l'une des priorités fixées par le programme Erasmus+ dans le domaine de la jeunesse. Le programme suisse pour Erasmus+ Jeunesse en action s'inspire du programme européen, non seulement au niveau des formats d'encouragement, mais aussi sur le plan des critères selon lesquels les objectifs, l'organisation et l'impact des projets sont évalués.

Comme son homologue européen, le programme suisse utilise le terme d'inclusion dans une large acception qui englobe la participation des groupes sous-représentés les plus divers. Sont par exemple considéré-e-s comme des groupes sous-représentés (selon le guide du programme Erasmus+) les jeunes dont la participation à des programmes d'échange est rendue difficile entre autres par les obstacles suivants:

- Handicaps physiques, psychiques ou autres
- Problèmes de santé chroniques
- Difficultés d'apprentissage
- Obstacles économiques
- Différences culturelles
- Obstacles géographiques
- Obstacles sociaux

Le programme doit donner aux jeunes concerné-e-s par ces obstacles la possibilité d'améliorer leurs aptitudes et leurs compétences et, de ce fait, de vivre non seulement l'inclusion sociale, mais surtout de participer davantage à la démocratie, d'accroître leurs chances sur le marché du travail et d'acquérir des compétences interculturelles.

Bien que la diversité et l'inclusion doivent être encouragées dans tous les secteurs de la formation, elles revêtent une importance particulière dans le domaine non formel. La formation non formelle peut constituer une alternative aux méthodes de formation formelles et est donc susceptible d'aider en particulier les personnes issues d'un milieu moins privilégié. Pour saisir cette opportunité, il est capital de mettre en œuvre des mesures ciblées pour que les projets du programme touchent en particulier les groupes sous-représentés et que les contenus proposés et les résultats d'apprentissage soient accessibles et pertinents pour ces derniers.

Pour atteindre les objectifs fixés dans ce domaine, le programme Erasmus+ s'est doté d'une [stratégie d'inclusion et de diversité](#). Il ne s'agit pas seulement d'atteindre un groupe cible différent: la formation des organisations, des responsables et des participant-e-s pour construire un vivre ensemble réussi au sein d'une société diverse est également centrale pour améliorer la situation actuelle. L'élimination des préjugés au profit d'une perception positive de la diversité doit, elle aussi, être visée. Outre l'énumération des obstacles possibles expliqués plus haut et l'engagement des acteur-ric-e-s impliqué-e-s en faveur de l'inclusion et de la diversité, la stratégie comporte des objectifs concrets qui portent aussi bien sur l'intégration de l'inclusion et de la diversité dans la gestion des programmes que sur la collaboration et la création d'un réseau d'acteur-ric-e-s pertinent-e-s. Une aide doit aussi être apportée aux responsables de projet pour qu'ils-elles puissent proposer des projets inclusifs de qualité. Les objectifs du programme Erasmus+ correspondant largement aux objectifs suisses, les mesures proposées dans la stratégie européenne ont été adaptées ci-après au contexte suisse.

2.2 Situation dans le secteur Jeunesse de Movetia

Le secteur Jeunesse de Movetia intègre déjà divers principes de l'inclusion dans son travail. Dans leur demande de subvention, les responsables de projet doivent décrire les efforts qu'ils-elles déploient pour atteindre un groupe de jeunes diversifié. Cet aspect fait partie de l'évaluation. De plus, les responsables

de projet (potentiel-le-s) sont prié-e-s d'œuvrer dans ce sens et sont épaulé-e-s dans leur action autant que possible. Par ailleurs, des fonds ont été mis à disposition, principalement pour les besoins particuliers résultant d'un handicap, et la procédure de demande pour les obtenir a été simplifiée. Le secteur Jeunesse a également pris sporadiquement contact avec des organisations actives dans le domaine de l'inclusion pour leur demander si elles souhaitaient réaliser un projet d'échange; aucun processus structuré n'a cependant été défini pour cela.

L'étude menée sur l'impact des projets Erasmus+ dans le secteur Jeunesse en Suisse sur la base de données de 2019 a permis de mettre en exergue des informations pertinentes concernant l'inclusion. Une grande majorité des participant-e-s déclarent non seulement qu'ils-elles en ont appris davantage sur la diversité et l'inclusion au cours des projets, mais aussi qu'ils-elles souhaitent s'engager plus avant dans ce domaine à l'avenir. Il semble donc que les projets contribuent à la sensibilisation à cette thématique.

Les résultats sont moins clairs en ce qui concerne le profil des participant-e-s: la plupart des responsables de projet affirment certes que des jeunes nécessitant un suivi plus soutenu ont participé à leur projet, mais seuls 14% des participant-e-s indiquent appartenir à une minorité ethnique ou culturelle dans leur pays de séjour; le pourcentage de participant-e-s pour lequel-le-s on peut conclure qu'ils-elles sont issu-e-s de la migration est à peu près aussi élevé. Si le manque de données concernant d'autres obstacles empêche d'évaluer la situation actuelle, il est cependant évident que le niveau de formation des participant-e-s aux projets de Jeunesse en action en Suisse est exceptionnellement élevé.

Ce sont surtout les personnes qui suivent ou ont suivi une formation longue qui ont la possibilité de s'engager dans le domaine du volontariat. Cette conclusion concorde avec les déclarations des associations de jeunesse suisses, qui ont des difficultés à diversifier leur groupe cible. Les associations déploient donc divers efforts pour, par exemple, inclure les jeunes femmes, les personnes LGBTQIA, les migrant-e-s et les personnes en situation de handicap. Il serait par conséquent opportun que les échanges de jeunes reflètent ces efforts. L'animation jeunesse en milieu ouvert touche pour sa part un groupe cible de jeunes nettement plus diversifié, mais ne participe actuellement que de manière limitée aux échanges de jeunes en raison des divergences entre ses structures et les programmes de soutien de Movetia. Il convient donc de rendre les programmes de Movetia plus accessibles, en particulier pour l'animation jeunesse en milieu ouvert.

Cette stratégie propose une série de mesures pour faire progresser l'inclusion et la diversité dans le programme Jeunesse de Movetia. Ces mesures sont inspirées de celles appliquées dans le contexte européen, mais sont adaptées au contexte suisse et à la structure de Movetia. Elles sont regroupées selon les champs d'intervention définis au chapitre 1. Leur classification doit répondre aux problématiques abordées au chapitre 2.2. Il s'agit de fixer des priorités réalisables dans le contexte spécifique de la Suisse.

3 Mesures pour l'adaptation des prestations de service de Movetia aux principes de l'inclusion

3.1 Des formats de projets simples et facilement accessibles

Les voyages à l'étranger et les absences prolongées ainsi que les voyages sans accompagnant-e-s expérimenté-e-s peuvent constituer un obstacle à la participation de personnes n'ayant pas d'expérience en matière de voyage et d'échange ainsi que pour les institutions qui n'ont encore jamais pris part à un échange. Le fait que des connaissances en langues étrangères soient souvent requises constitue une barrière supplémentaire. Si les projets de groupe internationaux d'une durée assez courte que le secteur Jeunesse propose sont déjà relativement accessibles, l'accès aux échanges de jeunes peut être facilité par la mise en place d'un programme national de projets de petite envergure. Des efforts en ce sens sont fournis avec la conception d'un programme pilote national¹. La possibilité d'effectuer un échange au sein de sa propre région linguistique doit également être envisagée pour lever l'obstacle de la langue étrangère.

3.2 Langage clair et voies de communication alternatives

Les descriptions des formats de projets de Movetia sont actuellement assez complexes. Elles doivent être simplifiées sur le plan linguistique, au plus tard au moment de l'introduction du nouveau programme. La possibilité de se faire conseiller en personne ou par téléphone par l'équipe Jeunesse sera mise en évidence de manière à aussi atteindre les personnes ayant des difficultés à comprendre des textes longs et complexes. Dans la mesure du possible, davantage de vidéos explicatives et de graphiques seront publiés pour faciliter la compréhension du déroulement des projets.

3.3 Communication claire sur les frais de participation

L'[étude RAY sur l'inclusion](#) indique clairement que les frais de participation représentent un obstacle décisif pour les participant-e-s appartenant à un milieu socioéconomique défavorisé. Comme la plupart des possibilités d'échange – hormis les projets soutenus par Movetia – sont proposées par des organisations à but lucratif, il est particulièrement important que l'équipe Jeunesse de Movetia maintienne le niveau des frais de participation aux projets subventionnés le plus bas possible. Les responsables de projet seront informé-e-s de cette priorité lors des entretiens de conseil. Il doit toujours être possible que certain-e-s participant-e-s soient exonéré-e-s des frais de participation et que les frais soient faibles pour tous les participant-e-s. Cela doit être clairement communiqué. Les projets qui prévoient des frais de participation susceptibles de mener à l'exclusion de participant-e-s seront refusés au moment de la procédure d'évaluation de la demande.

3.4 Renforcement de la collaboration avec les secteurs Formation professionnelle et Enseignement scolaire

L'[étude RAY suisse](#) sur l'impact des échanges de jeunes a particulièrement mis en évidence que le niveau de formation des participant-e-s aux projets de Jeunesse en action était extrêmement élevé. Cela est malheureusement souvent le cas dans l'animation jeunesse associative en Suisse. En plus de permettre des projets de moindre envergure (voir mesure 3.1), le secteur Jeunesse de Movetia collabore davantage avec les secteurs Formation professionnelle et Enseignement scolaire pour la promotion des programmes et, en particulier, pour proposer des informations sur des projets attrayants. Ces deux secteurs ont en effet un meilleur accès à des groupes de jeunes plus divers grâce à leurs partenaires, par exemple via des visites dans les centres d'orientation professionnelle. De plus, pendant les entretiens de conseil, les responsables de projet sont soutenu-e-s dans leurs efforts pour toucher un groupe cible plus diversifié lorsqu'ils-elles recherchent des participant-e-s.

3.5 Soutien de la diversité des projets

Plus le groupe cible est divers, plus ses intérêts le sont également. Par conséquent, un éventail aussi large que possible de thèmes et de structures de projet permet d'atteindre de nouveaux groupes de

¹ Le programme pilote national est élaboré dans le cadre d'une autre mesure du contrat de prestations conclu avec l'OFAS.

participant-e-s. L'évaluation des projets prend en compte la variété des thématiques et la diversité des formats de projet. L'établissement de contacts avec les organisations spécialisées et la création d'un réseau (voir mesure 5.1) jouent eux aussi un rôle central.

3.6 Examen des données demandées dans les rapports finaux et étude spécifique sur le potentiel inexploité en matière d'inclusion en Suisse

Les recherches menées dans le cadre de l'élaboration de la présente stratégie d'inclusion ont montré que les données concernant le profil des participant-e-s aux projets étaient très lacunaires. Il est donc difficile de définir différents groupes dont la participation devrait être favorisée. En conséquence, il faut que les responsables de projet fournissent des données plus détaillées sur les participant-e-s ayant des besoins de soutien particuliers. Il convient également de vérifier si une étude qualitative spécifique pourrait être menée sur l'inclusion en Suisse. Il serait en effet utile d'obtenir des informations sur la structure de participation, mais aussi de clarifier la valeur que les responsables de projet dans le secteur Jeunesse de Movetia accordent à l'inclusion.

3.7 Définition claire des responsabilités

Un-e membre de l'équipe Jeunesse de Movetia est désigné-e responsable de l'inclusion pour que la thématique ne soit pas considérée comme secondaire. Ses tâches possibles, qu'il-elle ne pourra accomplir qu'en partie du fait de la petite taille de l'équipe en Suisse, englobent l'échange avec les agences nationales des pays voisins et avec le centre de ressources [SALTO Inclusion](#). Ce-tte membre de l'équipe informe régulièrement ses collègues des documents d'aide créés par Movetia concernant l'inclusion pour qu'ils-elles puissent les utiliser dans leurs activités de conseil. De plus, il-elle organise au moins un atelier interne par an sur la thématique de l'inclusion pour accroître les compétences de l'équipe. La procédure est coordonnée au niveau de Movetia dans son ensemble, et l'équipe Jeunesse échange régulièrement avec les autres secteurs de l'agence au sujet de ses activités.

4 Mesures de soutien aux responsables de projet pour la conception de projets inclusifs

4.1 Communication régulière au sujet des fonds supplémentaires disponibles

Dans ses programmes, Movetia rembourse les frais supplémentaires effectifs pour les participant-e-s ayant des besoins particuliers, mais tou-te-s les responsables de projet ne le savent pas. Pour rappeler l'existence de ces fonds, l'équipe Jeunesse publie régulièrement des informations sur cette possibilité de financement et sur les formalités simples de demande dans sa newsletter. Ce faisant, elle encourage aussi les responsables de projet potentiel-le-s à prendre l'aspect de l'inclusion en considération lors de la planification de projets. Movetia informe également les responsables de projet intéressé-e-s au sujet d'autres instruments d'encouragement dans le domaine de l'inclusion.²

4.2 Révision des contenus du site Web sur l'égalité des chances et de l'inclusion

Les informations concernant l'égalité des chances et la diversité disponibles sur le site Web du programme Jeunesse en action sont remaniées. Leur réécriture vise à les rendre facilement compréhensibles. Pour cette raison, la définition de l'inclusion et de la diversité est clairement séparée des explications techniques concernant la demande de fonds supplémentaires. Différents aspects du travail inclusif des responsables de projet ne sont traités que très brièvement; des liens vers des documents d'aide destinés aux responsables de projet sont ajoutés (voir mesure 4.3) pour permettre aux personnes intéressées d'obtenir des informations plus approfondies dans certains domaines.

4.3 Conseils pour les responsables de projet

Des documents destinés aux responsables de projet sont élaborés pour les aider à appliquer l'inclusion et la diversité. Il s'agit de conseils pratiques et de boîtes à outils. Par souci de clarté, ils distinguent clairement les différents aspects à considérer les uns des autres. Les conditions de base pour qu'un projet soit conçu de façon inclusive, la définition de participant-e-s improbables et des informations sur la manière de les atteindre ainsi que les méthodes de sensibilisation des participant-e-s à l'inclusion et à la diversité sont autant de thématiques qui peuvent être abordées. Les documents élaborés sont mis en ligne sur le site internet et envoyés avec les décisions de subvention de projet en complément des conseils généraux sur la mise en œuvre de projets.

4.4 Possibilités de réseautage et manifestations

Les manifestations du secteur Jeunesse de Movetia (par exemple la rencontre annuelle ou la Lounge à projets) comportent, dans la mesure du possible, une partie sur l'inclusion. Le secteur entend ainsi attirer plus encore l'attention des participant-e-s aux manifestations sur l'inclusion et la diversité et leur donner l'occasion de créer un réseau sur cette thématique. Ces parties des événements sont organisées à l'aide de méthodes d'apprentissage non formelles ou informelles et offrent aux participant-e-s de participer activement et permettent ainsi un apprentissage mutuel.

² Par exemple à l'aide d'une vue d'ensemble des formats d'encouragement élaborée dans le cadre du contrat de prestations conclu avec l'OFAS.

5 Recensement, priorisation, prise de contact avec et mise en réseau des acteur-ric-e-s pertinent-e-s³

5.1 Recherche d'organisations spécialisées et prise de contact

Avec l'aide du groupe d'expert-e-s Animation jeunesse internationale, le secteur Jeunesse de Movetia cherche et trouve des organisations spécialisées dans le domaine de l'inclusion et les contacts. L'objectif est que les organisations interrogées indiquent à Movetia sous quelle forme les échanges seraient mieux adaptés pour elles. Pour obtenir des pistes concrètes d'adaptation des formats d'encouragement et des offres d'information et de conseil, Movetia pose des questions spécifiques.

5.2 Collaboration avec des organisations spécialisées

Movetia s'efforce encore et toujours de nouer des collaborations à moyen et à long terme avec des organisations actives dans le domaine de l'inclusion et de la diversité (les organisations spécialisées visées dans la mesure 5.1 sont ici aussi prises en compte), car celles-ci peuvent servir d'intermédiaire pour promouvoir la participation de jeunes rencontrant des obstacles et connaissent le mieux leur besoins. Movetia propose des conseils pour la conception des projets et offre son aide afin de rendre les formats et les idées de projets compatibles pour des jeunes dont la participation est difficile.

5.3 Mise sur pied d'un réseau d'interlocuteur-ric-e-s

Les contacts noués grâce aux mesures 5.1 et 5.2 doivent permettre la constitution d'un réseau d'interlocuteur-ric-e-s. Movetia documente celui-ci en continu en classifiant clairement les expertises spécifiques pour que l'expert-e adéquat-e puisse être contacté-e directement ou que ses coordonnées puissent être transmises rapidement si un problème concret survient. Movetia peut grâce à cela également apporter une aide aux responsables de projet si elle ne dispose pas de l'expertise requise à l'interne.

5.4 Mise à disposition d'une plateforme consacrée aux modèles de référence et aux bonnes pratiques

Chez Movetia, les projets et les personnes qui s'intéressent à l'inclusion et à la diversité bénéficient d'une plateforme. Celle-ci peut prendre différentes formes: animation d'un atelier, publication d'un témoignage sur le site Web, sélection du projet pour une exposition avec des externes, présentation d'un projet comme exemple de bonne pratique pour tous les domaines de la formation et de l'éducation représentés chez Movetia, entretien avec les participant-e-s dans un Movecast, etc. La plateforme doit offrir une plus grande visibilité aux projets modèles et inspirer d'autres personnes en leur montrant comment mettre sur pied des projets inclusifs.

³ Ces activités doivent être comprises comme faisant partie des mesures du contrat de prestations conclu avec l'OFAS qui visent à la mise en réseau.

6 Sources

Commission européenne : Erasmus+ Programme Guide Version 3 2020, 2020.

<https://erasmus-plus.ec.europa.eu/document/erasmus-programme-guide-2020-version-3>

Direction générale de l'éducation et de la culture de la Commission européenne: Erasmus+. Stratégie d'inclusion et de diversité – dans le domaine de la jeunesse, 2014.

<https://www.salto-youth.net/rc/cultural-diversity/ianddstrategy/>

Feldmann-Wojtachnia, Eva et Gadinger, Susanne: Jugend in Aktion wirkt – die Wirkungsstudie aller 2019 geförderten Jugendprojekte. Wissenschaftliche Begleitung von Jugend in Aktion, Teil des Schweizer Programms Erasmus+ (2018-2020), 2020.

<https://www.movetia.ch/fr/news-events/une-etude-confirme-la-valeur-ajoutee-des-projets-dechange>

Fennes, Helmut (u.a.): Exploring inclusion in Erasmus+ Youth in Action: Effects of Inequalities on Learning Outcomes. Rapport de recherche, 2019.

<https://www.researchyouth.net/news/exploring-inclusion-in-erasmus-youth-in-action/>

Österreichische Nationalagentur Erasmus+ Jugend in Aktion und Europäisches Solidaritätskorps: Strategiepapier Inklusion im Kontext der Förderprogramme Erasmus+ Jugend in Aktion und Europäisches Solidaritätskorps (ESK) in Österreich, 2019.

<https://jugendarbeitinoesterreich.at/thema-inklusion-integration/>